

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral du 7 septembre 2016,

une consultation du public est ouverte du 10 octobre au 7 novembre 2016 inclus sur la commune de PRIN-DEYRANÇON, portant sur la demande d'enregistrement présentée par la société DEMETER ENERGIES relative au projet d'exploitation d'une unité de méthanisation, activité qui relève du titre 1^{er} du livre V du Code de l'Environnement.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre resteront déposés à la mairie de PRIN-DEYRANÇON, pendant cette période, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels suivants d'ouverture au public et formuler éventuellement ses observations, sur le registre ouvert à cet effet :

le lundi , mardi et jeudi de 13h30 à 17h30

le mercredi de 08h00 à 11h45

le vendredi de 08h00 à 13h00

Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au Préfet des Deux-Sèvres (bureau de l'environnement – BP 70000 - 79099 NIORT Cedex 9) ou par voie électronique (pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr) en précisant dans l'objet « enregistrement – DEMETER ENERGIES ». Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de consultation du public.

Cet avis accompagné de la demande de l'exploitant mentionnée à l'article R512-46-3 du Code de l'Environnement seront mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Deux-Sèvres (<http://www.deux-sevres.gouv.fr>) (rubriques « publications – annonces et avis – consultations publiques »).

La décision d'enregistrement sera prise par arrêté préfectoral, en application de l'article R512-31 du Code de l'Environnement, par le Préfet des Deux-Sèvres.